

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1271>

Refus des propositions ADN :

Déclaration Commune des organisations

syndicales UGTG - USTKE - LAB et STC,

membres de la Plateforme des Syndicats des

Nations sans Etat

Date de parution : 21 octobre 2010

Date de mise en ligne : mardi 5 octobre 2010

Mis à jour le : mardi 5 octobre 2010

- Expressions - Déclarations -

UGTG.org



UGTG-USTKE-LAB-STC

UGTG - USTKE - LAB - STC

DECLARATION COMMUNE

Nous, les organisations syndicales **UGTG, USTKE, LAB, STC**, toutes parties prenantes de la [plateforme des syndicats des nations sans État](#), voulons, lors de ce procès, faire un temps fort de la contestation sociale, à l'endroit des lois liberticides dictées par la justice coloniale française.

A l'heure où certaines populations, en France, sont mises à l'index et, expulsées sans ménagements, pour satisfaire à une politique populiste, qui surfe sur la vague de l'insécurité.

A l'heure où les syndicalistes ont de plus en plus de mal à faire entendre leur voix, dans un cadre pourtant nommé depuis son origine, le « dialogue social » entre « partenaires sociaux »,

A l'heure où l'USTKE a épuisé toutes les voies de recours interne, et s'apprête à saisir la Cour européenne des droits de l'homme, pour faire sanctionner la criminalisation de l'action syndicale, à la suite des lourdes peines d'emprisonnement infligées à ses militants,

A l'heure où LAB, au Sud de Euskal Herria, subit, de plein fouet, la politique répressive de l'État espagnol, et au nord d'Euskal Herria, les procès envers des militants politiques et syndicaux pour refus de prêter serment ADN se succèdent,

A l'heure où les militants syndicaux de l'UGTG attendent de comparaître devant les tribunaux, pour les mêmes motifs, le 22 octobre prochain,

deux militants du STC, **Félix DAGREGORIO et Alain MOSCONI**, vont comparaître à 14 heures, le 5 octobre 2010, devant le Tribunal correctionnel de Bastia, pour refus de prêter serment ADN.

Les organisations syndicales LAB, UGTG, USTKE, STC, déclarent leur refus de se soumettre à tout prêter serment ADN visant à classer les militants syndicaux en vulgaires criminels de droit commun.

De plus, ce refus, est pour eux motivé, par la volonté de ne pas se prêter aux injonctions d'une loi liberticide, qui tend, à terme, à ficher l'ensemble de la société, pour mieux la fliquer, et par ailleurs totalement contradictoire avec les principes actés par la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés

fondamentales, dans son article 8,

A l'heure où certains ont pris la posture devant la loi, comme ont pu le faire, notamment, l'ex Président de la République, Jacques CHIRAC et un des représentants de la gauche caviar, le Maire de Paris, en s'arrangeant sur le dos du peuple et de la justice, nos militants œuvrant pour la liberté et de justice sociale, ont choisi le positionnement clair, sur des principes clairs : **pas de fichage systématique, dans notre société.**

En ce sens, ils rejoignent, sur les mêmes principes de défense, d'autres hommes aussi soucieux des principes de fond et de forme, comme par exemple, nos amis **Xavier MATHIEU d'Alger CGT des Conti**, ou encore, **Emile SANCHEZ de la Confédération Paysanne** et **Jean-Michel AIZAGER d'ELB.**

Nous, les organisations syndicales LAB, UGTG, USTKE, STC, appelons les peuples à se mobiliser et à manifester sous toutes les formes, afin de signifier au pouvoir colonial français, leur refus de donner leur empreinte génétique, tel que le prévoit la loi.

BASTIA le 05 Octobre 2010

Site du PSNSE : <http://www.psnse.com/>